



Pensions retraites régime général et complémentaires

Attaques sans fin sur nos retraites !

q Ce sont les retraités qui payent pour les patrons, les actionnaires et les millionnaires : Taxe, mesures fiscales, blocage des pensions régime général et complémentaires ! Et de nouvelles attaques se profilent...

Les riches, c'est nous ! C'est en tout cas ce que nous devrions comprendre de la politique du gouvernement, du Medef, et de quelques autres :

4 Taxe sur les retraites de 0,3% (CASA) mise en œuvre depuis avril 2014.

4 Suppression de la ½ part fiscale pour les personnes seules ayant eu 1 enfant.

4 Fiscalisation du supplément de 10 % pour avoir élevé 3 enfants.

4 Report du 1^{er} avril au 1^{er} octobre (après celui du 1^{er} janvier au 1^{er} avril du gouvernement précédent) pour la revalorisation de nos pensions

4 Blocage total des pensions pour 2014 (aucune revalorisation depuis avril 2013 !) et cela -au moins- jusqu'à octobre 2015...

4 Hausse, au 1^{er} janvier 2015, du taux de CSG réduit de 3,8% à 6,6% pour environ 460000 retraités qui bénéficiaient, en raison de faibles revenus, d'un taux réduit.

4 Accord des « partenaires sociaux » sur les complémentaires qui s'est traduit par une année en dessous de l'inflation officielle, puis blocage des pensions en 2014.

Sans mobilisation, l'année qui s'ouvre n'annonce pas d'amélioration. Non seulement taxe et mesures fiscales sont appliquées, mais d'autres attaques se profilent.

En effet, sur les complémentaires, la situation est identique, les pensions sont bloquées, sauf que ce sont des « partenaires sociaux » qui remplacent le gouvernement.



ALERTE SUR LES COMPLEMENTAIRES !

Le 17 février doit s'ouvrir des « négociations » dans le but « de parvenir à un accord en juin 2015 ».

Un rapport, baptisé «Garantir l'avenir des retraites Agirc et Arrco», envisage une hausse de deux ans de l'âge de départ à la retraite obtenue par une augmentation «d'au-

tant des âges légaux de départ». L'âge légal étant actuellement à 62 ans, cela signifie qu'il faudrait travailler jusqu'à 64 ans pour toucher sa retraite complémentaire.

Cette piste est soutenue par le Medef, qui veut même porter l'âge de départ à 65 ans. Il défend également l'idée d'un abattement sur les complémentaires de ceux qui partent à la retraite avant 65 ou 67 ans.

Mais, en plus de relever l'âge de la retraite, la Cour des Comptes préconise « de diminuer le montant des pensions et d'augmenter le niveau des cotisations ».

Bien sûr, on va entendre ré-entonner l'éternelle chanson « on ne peut pas faire autrement » et « c'est pour sauver nos retraites »... en ne payant plus les retraités ! Comme s'il était normal que dans une société où les riches, les patrons, les actionnaires sont de plus en plus riches, les autres devraient se rapprocher du moyen-âge !

Tout cela n'est qu'une question de partage, de redistribution des richesses, mais vous pouvez compter sur les médias et beaucoup d'autres pour ne pas en parler. Et cela, il ne faut pas l'accepter !